

**Evaluations en CP-CE1 :
les contestations continuent**

Cinq heures d'activités pédagogiques complémentaires (APC) « seront dégagées pour permettre [aux enseignants] de saisir les réponses de leurs élèves », a écrit Jean-Michel Blanquer, le 17 septembre, en réponse au SE-UNSA, qui se plaignait du « travail supplémentaire » induit par la saisie des résultats des évaluations nationales en français et en mathématiques pour les enseignants de ■■■

■■■ classes de CP et de CE1. Les saisies de ces évaluations, prévues du 17 au 29 septembre, « pourront intervenir jusqu'au 12 octobre », précise le ministre, rappelant qu'elles visent à « mieux connaître les élèves au début de l'année, afin de mieux les aider ». Jean-Michel Blanquer assure que « ces tests ont été conçus et sont proposés aux élèves dans un esprit de bienveillance. Ils sont pleinement adaptés aux élèves qui entrent en CP et CE1 ». Après l'appel au boycottage lancé par SUD-Education (*La Lettre* n°964), le SNUipp-FSU, principal syndicat dans le premier degré, critique vivement ces évaluations et réclame « un moratoire afin de surseoir à leur passation ». Le syndicat assure que ces évaluations provoquent « la consternation » des professeurs des écoles qui les découvrent et que leurs items sont « inadaptés aussi bien dans leur contenu que dans leur organisation ». A travers une vidéo diffusée sur YouTube et intitulée *Evaluations CP-CE1, qu'en pensez-vous?*, le SNUipp présente une vision très négative de ces tests. Au contraire favorable à ces évaluations, le SIEN-UNSA (Syndicat inspection éducation nationale) estime que, malgré le surcroît de travail qu'elles occasionnent, elle peuvent « aider les enseignants à identifier le plus tôt possible des difficultés particulières pour lesquelles il est possible d'imaginer des prises en compte spécifiques », choisies par les équipes pédagogiques.